

PLAN LOCAL D'URBANISME

de VARANGEVILLE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. n°3

Projet - Février 2026

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Sentier à préserver au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre écologique
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques
- Bande d'implantation des constructions
- Emplacement réservé
- Secteur comportant des orientations particulières d'aménagement et de programmation (OAP)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- + + + Linéaire commercial protégé
- Règles d'implantations des constructions
- Zones urbaines
- Zones à urbaniser ouvertes
- Zones à urbaniser fermées
- Zones agricoles
- Zones naturelles